

FORMATION CONTINUE

5811F

LES RESPONSABILITÉS DU CHEF D'ENTREPRISE, DU TRAVAILLEUR DÉSIGNÉ ET DE LA LIGNE HIÉRARCHIQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

Public cible

Travailleurs désignés, ligne hiérarchique, chefs d'entreprises du secteur de l'artisanat

Objectifs

* A travers l'exemple d'une entreprise type, recenser les principales obligations légales en matière de SST et mieux cerner les responsabilités du dirigeant, du management et du travailleur désigné

Contenu

- Contexte légal : cadres contraignant et non contraignant
- Les acteurs de la sécurité et santé au travail
- En interne : le travailleur désigné, la ligne hiérarchique, les salariés, la délégation du personnel, délégué à la sécurité et à la santé, délégué à l'égalité
- En externe : le service de santé au travail, l'ITM, l'AAA, les organismes certifiés, le coordinateur sécurité
- Le minimum légal à mettre en place
- Désignation et formation d'un travailleur désigné
- Affiliation à Service de Santé au Travail
- Ressources humaines : visites médicales, formations, autorisations
- Gestion des accidents du travail : déclaration et analyse
- Sécurité Santé au travail : inventaire des postes à risques, détermination des unités de travail, évaluation des risques professionnels (physiques, ergonomiques et psychosociaux) selon la méthode Kinney, information et formation des salariés, organisation des moyens de lutte contre l'incendie, évacuation et dangers graves immédiats, premiers secours
- Registres de sécurité : suivi des autorisations, contrôles périodiques, maintenance et entretien
- Focus sur
- Responsabilités de la ligne hiérarchique
- Entreprises de plus de 15 salariés : les prérogatives de la Délégation du Personnel en termes de SST (Loi sur le Dialogue Social du 23/07/2015, élections de 2019)
- Produits chimiques











DATES

Session Avril 28.04.2025 - 28.04.2025 Session Novembre 24.11.2025 - 24.11.2025



LIEU(X)Chambre des Métiers

INSCRIPTION EN LIGNE

Retrouvez toutes nos formations sur notre site web et inscrivez-vous en seulement quelques clics! formations.cdm.lu/formationcontinue/formations

CONTACT

2, Circuit de la Foire Internationale L-1347 Luxembourg-Kirchberg B.P. 1604 · L-1016 Luxembourg

T.: (+352) 42 67 67 - 530 F.: (+352) 43 40 67 E.: formation.continue@cdm.lu



Scannez le QR-Code pour vous inscrire!